

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 11

Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Portage de repas à domicile. - DE_2019_036

Le Maire expose au conseil municipal que plusieurs personnes âgées commandent leurs repas à un traiteur qui les livre sur place, il propose de prendre en charge ces repas et d'en refacturer une partie aux bénéficiaires, il donne lecture des différentes propositions reçues ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- de retenir la société SARL ESMIEU
- de prendre en charge le montant des repas destinés aux personnes de plus de 70 ans au prix de 7,15 € à l'article 6042 du Budget commune
- de refacturer ces repas au prix de 5,15 € l'unité aux personnes bénéficiaires (article 70688 du Budget commune).

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2019
004-210402343-20190711-DE_2019_036-DE

